



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.688

Déposé le : 21.03.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Service du feu ; La baisse inquiétante des effectifs programmée !

Texte déposé

Les effets de la nouvelle réforme ont eu raison de bon nombre de pompiers miliciens. Certes, la vie plus volatile et les changements privés et professionnels influencent sur la durée d'engagement, mais la raison principale est le désintérêt général ! Avant cette réforme, les pompiers locaux présents étaient rapidement sur les lieux de sinistres et pouvaient effectuer les premières tâches, et préparaient l'arrivée des renforts avec la mise en place du transport d'eau et indiquer certains dangers. Aujourd'hui, les pompiers incorporés dans les DAP ne sont plus alarmés immédiatement lors de sinistre, et même les pompiers habitant à proximité ou sur les lieux. Malheureusement, les baisses très importantes d'effectif voire la disparition complète de pompiers locaux inquiète certain commandant SDIS du canton et la population. Cette situation est très dommageable lors des interventions sachant que les premières minutes resteront toujours décisives en cas d'incendie. Mais il faut relever et respecter l'excellente formation et efficacité des sapeurs-pompiers engagés dans les DPS du Canton.

En raison de cette situation devenue préoccupante pour notre défense incendie :
Je me permets de poser les questions suivantes au CE :

1. Le CE est-il régulièrement informé des effectifs des SDIS par l'ECA ?
2. Des solutions sont-elles étudiées afin de mieux gérer et recruter les sapeurs-pompiers changeant de domicile ou de lieu de travail afin qu'ils puissent être encore engagés là où ils se trouvent ?
3. Est-il envisagé d'accorder à nouveau une importance légitime aux pompiers miliciens des villages, incorporés en DAP lors des interventions sachant qu'en cas d'alarme, ils peuvent être très rapidement sur place ?
4. L'engagement de civilistes a-t-il été envisagé par l'ECA afin de combler la pénurie de Sapeurs-pompiers dans notre canton ?

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Durussel José

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Signature :

